

Arrêté de protection de biotope
 CHAMPAGNE-ARDENNE (Ardennes)
 Roche à Wagne
 1/25 000



Q:\sig\document\cartes milieux naturels\apb\Roche à Wagne.pdf
 Q:\sig\document\temp\regions\patrimoine\cartes APB\Roche à Wagne.wor

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement

Tél. : 24 37 22 11

DP/GP

ARRETE N° 90/4/13

PORTANT PROTECTION DU BIOTOPE
DES ROCHERS ET FALAISES DE CHARLEMONT
COMMUNE DE GIVET

PREFET Champagne - Ardenne											
22 MAI 2001											
SAD	SINSE		REMA			SAG					
DCH	DM	US	DE	DH	DOF	DPI	COGEC				

Le PREFET des ARDENNES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature,

VU le décret n° 77-1295 du 12 novembre 1977 pris en application de la loi susvisée et notamment son article 4 relatif à la conservation des biotopes,

VU les arrêtés interministériels du 17 avril 1981 modifiés et du 24 avril 1982 fixant la liste des espèces animales (mammifères, oiseaux d'une part, amphibiens et reptiles d'autre part) protégées sur l'ensemble du territoire,

VU l'arrêté interministériel du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire,

VU l'arrêté interministériel du 6 février 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Champagne-Ardenne complétant la liste nationale,

VU le rapport scientifique du Comité Scientifique de l'Union Régionale Champagne-Ardenne pour la Nature et l'Environnement repris à la demande du Ministère de l'Environnement, Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement,

VU la lettre en date du 29 mars 1989 du Gouverneur Militaire de METZ,

VU l'avis émis le 1er mars 1990 par la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages siégeant en formation de Protection de la Nature,

VU l'avis de la Chambre d'Agriculture des Ardennes en date du 3 juillet 1990,

CONSIDERANT l'intérêt scientifique et écologique que représentent les Rochers et Falaises de Charlemont pour le patrimoine naturel des Ardennes,

.../...

A R R E T E :

Article 1er - L'équilibre biologique du milieu et la tranquillité des espèces animales et végétales protégées doivent être préservés sur les parcelles visées à l'article 3 du présent arrêté.

Article 2 - Sur ces parcelles il est interdit :

- d'abandonner, déposer, jeter, déverser ou rejeter des eaux usées, produits chimiques ou radioactifs, engrais, matériaux, résidus ou détritiques de quelque nature que ce soit pouvant nuire à la qualité des eaux, de l'air, du sol ou du biotope ainsi qu'à l'intégrité de la faune et de la flore,
- de modifier l'état et l'aspect des lieux par des travaux quelqu'ils soient ou par des extractions de matériaux.
- d'effectuer des opérations de boisement en introduisant des graines, plants, greffons ou boutures de végétaux. Cette interdiction est nécessaire pour maintenir le groupement végétal actuel.
- de provoquer ou de favoriser les incendies, exception faite pour la gestion du site.
- de mettre en culture
- de se déplacer avec des véhicules à moteur hors des chemins d'accès, exception faite pour la gestion du site et les activités militaires

Toutefois les activités militaires d'escalade "commando" sont maintenues sur le site ainsi que la pratique de la chasse.

Article 3 - L'état parcellaire de la zone de protection des Rochers et Falaises de CHARLEMONT concernée par le présent arrêté est le suivant (voir plan ci-annexé) :

Commune de GIVET : section AT

N° de parcelle	Contenance ha a ca	Propriétaire
12	(pour partie)	Ministère de la Défense

.../...

Article 4 - Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en Mairie de GIVET et d'une publication dans les journaux locaux, "l'Ardennais" et "l'Union".

Article 5 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture des ARDENNES et M. le Maire de GIVET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Charleville-Mézières, le 16 JUIL. 1990

POUR AMPLIATION
LE CHEF DE BUREAU

Philippe CALLEDE

Chantal CASTELNOT

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement

TÉL : 24 37 22 11

A R R E T E N° 90/ 245

PORTANT PROTECTION DU BIOTOPE
DES ROCHERS du PETIT CHOOZ

TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHOOZ

Le SECRETAIRE GENERAL
de la PREFECTURE des ARDENNES
chargé de l'administration de l'Etat
dans le département

VU le décret n° 50-722 du 24 juin 1950 relatif à la délégation des pouvoirs propres aux Préfets, Sous-Préfets et Secrétaires Généraux de Préfecture,

VU la loi n° 76.629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature,

VU le décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris en application de la loi susvisée et notamment son article 4 relatif à la conservation des biotopes,

VU les arrêtés interministériels du 17 avril 1981 modifiés et du 24 avril 1982 fixant la liste des espèces animales (mammifères, oiseaux d'une part, amphibiens et reptiles d'autre part) protégées sur l'ensemble du territoire,

VU l'arrêté interministériel du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire,

VU l'arrêté interministériel du 8 février 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Champagne-Ardenne complétant la liste nationale,

VU le rapport scientifique du Comité Scientifique de l'Union Régionale Champagne-Ardenne pour la Nature et l'Environnement réalisé à la demande du Ministère de l'Environnement. Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement,

VU l'avis de la Chambre d'Agriculture des Ardennes en date du 27 avril 1990,

VU l'avis émis le 1er mars 1990 par la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages, siégeant en formation de protection de la nature,

.../...

156

VU les délibérations du conseil municipal de CHOOZ en date des 3 février et 9 novembre 1989,

CONSIDERANT l'intérêt scientifique et écologique que représentent les rochers du Petit Chooz pour le patrimoine naturel des Ardennes,

VU le décret du 28 février 1990 portant nomination de M. Didier LAVAL en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes,

CONSIDERANT la vacance momentanée de la fonction de Préfet des Ardennes,

A R R E T E :

Article 1er - L'équilibre biologique du milieu et la tranquillité des espèces animales et végétales protégées doivent être préservés sur les parcelles visées à l'article 3 du présent arrêté.

Article 2 - Sur ces parcelles il est interdit :

- d'abandonner, déposer, jeter, déverser ou rejeter des eaux usées, produits chimiques ou radioactifs, engrais, matériaux, résidus ou détritiques de quelque nature que ce soit pouvant nuire à la qualité des eaux, de l'air, du sol ou du biotope ainsi qu'à l'intégrité de la faune et de la flore.
- de modifier l'état et l'aspect des lieux par des travaux quelque'ils soient ou par des extractions de matériaux
- de procéder à des opérations de boisement en introduisant des graines, plants, greffons ou boutures de végétaux susceptibles de porter atteinte au groupement végétal actuel
- de provoquer ou de favoriser les incendies sauf pour la gestion du site
- de mettre en culture,
- de se déplacer avec des véhicules à moteur hors des chemins d'accès, exception faite pour la gestion du site.

.../...

Article 3 - Ces parcelles qui sont reportées sur le plan ci-annexé sont les suivantes :

Commune de CHOOZ : Section C 1

N° de parcelle	Contenance			Propriétaire
	ha	a	ca	
230	17	09	78	Commune de CHOOZ
232	4	28	95	Commune de CHOOZ

Article 4 - Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en Mairie de CHOOZ et d'une publication dans les journaux locaux "l'ARDENNAIS" et "l'UNION".

Article 5 - Mme le Maire de CHOOZ est chargée pour ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Charleville-Mézières, le 18 mai 1990

Pour ampliation,
Attaché Principal de Préfecture,
Chef de Bureau,



C. Castelnot
C. CASTELNOT

Signé : Didier LAVAL

A R R E T E N° 90/246

PORTANT PROTECTION DU BIOTOPE
DE LA ROCHE à WAGNE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHOOZ

Le SECRETAIRE GENERAL
de la PREFECTURE des ARDENNES
chargé de l'administration de l'Etat
dans le département

VU le décret n° 50-722 du 24 juin 1950 relatif à la délégation des pouvoirs propres aux Préfets, Sous-Préfets et Secrétaires Généraux de Préfecture,

VU la loi n° 76.629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature,

VU le décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris en application de la loi susvisée et notamment son article 4 relatif à la conservation des biotopes,

VU les arrêtés interministériels du 17 avril 1981 modifiés et du 24 avril 1982 fixant la liste des espèces animales (mammifères, oiseaux d'une part, amphibiens et reptiles d'autre part) protégées sur l'ensemble du territoire,

VU l'arrêté interministériel du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire,

VU l'arrêté interministériel du 3 février 1983 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Champagne-Ardenne complétant la liste nationale,

VU le rapport scientifique du Comité Scientifique de l'Union Régionale Champagne-Ardenne pour la Nature et l'Environnement réalisé à la demande du Ministère de l'Environnement, Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement,

VU l'avis de la Chambre d'Agriculture des Ardennes en date du 27 avril 1990,

VU l'avis émis le 1er mars 1990 par la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages, siégeant en formation de protection de la nature,

.....

VU les délibérations du conseil municipal de CHOOZ en date des 3 février et 9 novembre 1989,

CONSIDERANT l'intérêt scientifique et écologique que représente le lieu dit la Roche à WAGNE pour le patrimoine naturel des Ardennes,

VU le décret du 28 février 1990 portant nomination de M. Didier LAVAL en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes,

CONSIDERANT la vacance momentanée de la fonction de Préfet des Ardennes,

A R R E T E :

Article 1er - L'équilibre biologique du milieu et la tranquillité des espèces animales et végétales protégées doivent être préservés sur les parcelles visées à l'article 3 du présent arrêté.

Article 2 - Sur ces parcelles il est interdit :

- d'abandonner, déposer, jeter, déverser ou rejeter des eaux usées, produits chimiques ou radioactifs, engrais, matériaux, résidus ou débris de quelque nature que ce soit pouvant nuire à la qualité des eaux, de l'air, du sol ou du biotope ainsi qu'à l'intégrité de la faune et de la flore.

- d'y extraire des matériaux et d'effectuer des travaux qui sont de nature à modifier l'aspect et l'état des lieux. Exception sera toutefois faite pour la construction de la desserte ferroviaire souterraine sur la parcelle cadastrée section A n° 2445

- d'effectuer des opérations de boisement en introduisant des graines, plants, greffons ou boutures de végétaux susceptibles de modifier le groupement végétal actuel,

- de mettre en culture,

- exception faite pour la gestion du site, de se déplacer avec des véhicules à moteur hors des chemins d'accès et de provoquer ou de favoriser des incendies.

Les traits et la pratique de chasse sont maintenus sur le site.

.../...

Article 3 - L'état parcellaire de la zone de protection du biotope de la Roche à WAGNE est le suivant :

Commune de CHOOZ : Section A

N° de parcelle	Contenance			Propriétaire
	ha	a	ca	
2403		13	29	Commune de CHOOZ
2405		10	31	idem
2407		17	50	idem
2444	3	65	60	idem
2445		31	65	idem
2406		20	01	E.D.F. La Défense 92009 PARIS La Défense Cédex 09
2443		0	43	idem
2446	6	63	02	idem
2447		29	06	idem

Article 4 - Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en Mairie de CHOOZ et d'une publication dans deux journaux locaux "L'ARDENNAIS" et "L'UNION".

Article 5 - Mme le Maire de CHOOZ est chargée pour ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Charleville-Mézières, le 18 mai 1990

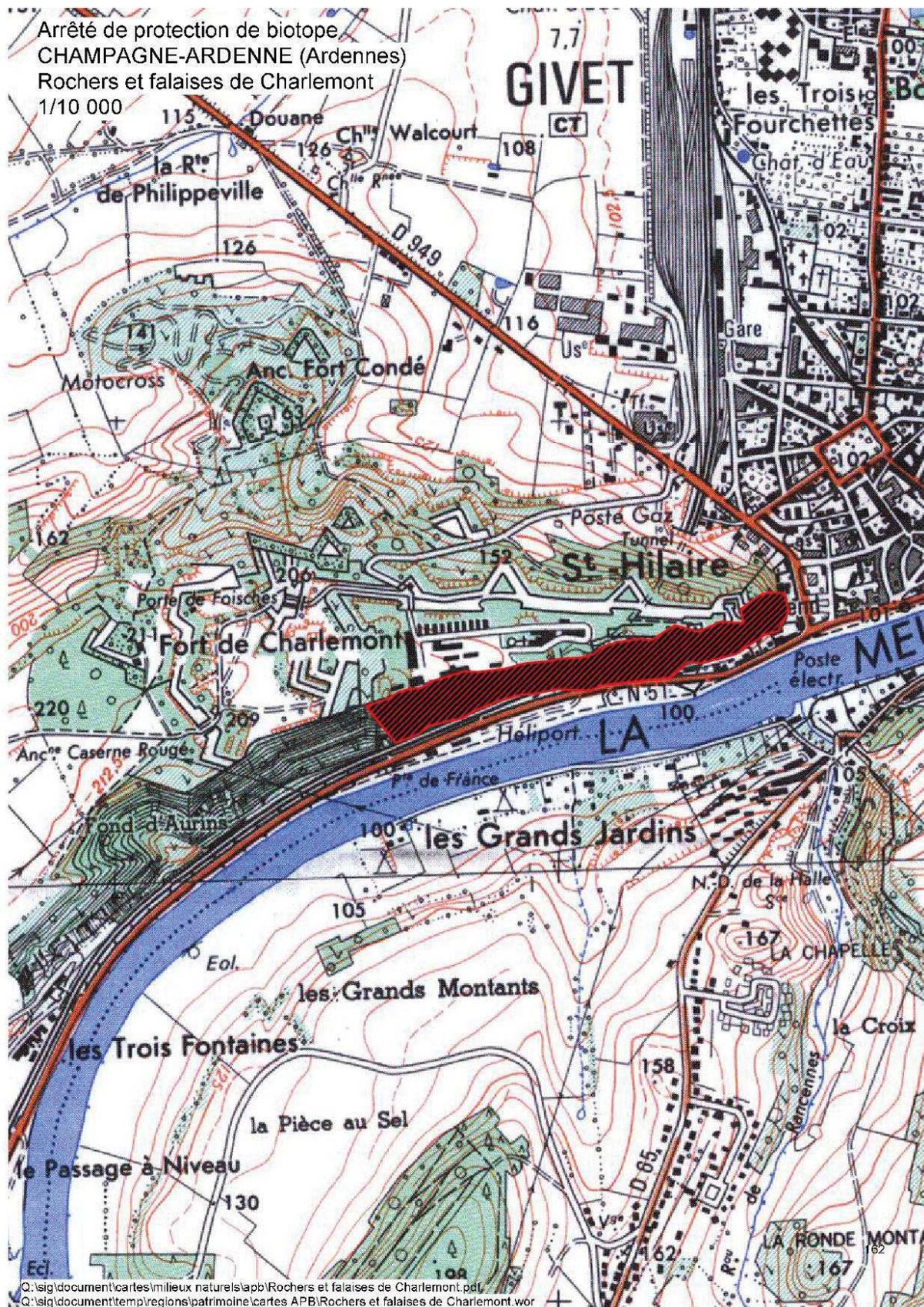
Pour ampliation,
L'Attaché Principal de Préfecture,
Chef de Bureau,



C CASTELNOT

Signé : Didier LAVAL

Arrêté de protection de biotope
 CHAMPAGNE-ARDENNE (Ardennes)
 Rochers et falaises de Charlemont
 1/10 000



11. Fiche Natura 2000

a) ZSC Buxaies de la Pointe de Givet



Date d'édition : 31/03/2019
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<https://natura2000.mnhn.fr/natura2000/FR2100246>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2100246 - Pelouses, rochers et buxaie de la pointe de Givet

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type 1.2 Code du site 1.3 Appellation du site
B (pSIC/SIC/ZSC) FR2100246 Pelouses, rochers et buxaie de la pointe de Givet

1.4 Date de compilation 1.5 Date d'actualisation
30/06/1995 31/12/2006

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Champagne-Ardenne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgain@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

- 1/9 -



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/12/2013

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028558224>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,83667°

Latitude : 50,12333°

2.2 Superficie totale

673 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
21	Champagne-Ardenne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
08	Ardennes	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
08028	AUBRIVES
08106	CHARNOIS
08122	CHOOZ
08175	FOISCHES
08183	FROMLENNES
08190	GIVET
08207	HAM-SUR-MEUSE
08353	RANCENNES

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continental (100%)

- 2/9 -



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
4030 Landes sèches européennes		0,3 (0,04 %)		G	C	C	C	C
5110 Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)		10,6 (1,58 %)		M	C	C	B	C
6110 Pelouses rupicoles calcaires ou basiques de l'Ajaccio-Sedon alpi	X	4 (0,59 %)		M	C	C	B	C
6210 Pelouses sèches semi-nivales et facès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) ("sites d'orchidées remarquables")		50,6 (7,52 %)		M	C	C	C	C
8130 Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles		2,2 (0,32 %)		M	C	C	B	C
8150 Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes		0 (0 %)		M	C	C	C	C
8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		2,7 (0,4 %)		M	C	C	B	C
8310 Grottes non exploitées par le tourisme		0 (0 %)		G	C	C	B	C
91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	X	1,9 (0,28 %)		M	C	C	C	C
9150 Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalantho-Fragion</i>		9,1 (1,32 %)		M	C	C	C	C
9160 Chênaies pédonculées ou chênaies charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>		107,7 (16 %)		M	C	C	C	C
9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	X	6,8 (1,01 %)		M	C	C	B	C

• PF : Forme prioritaire de l'habitat.



- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D		A B C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	P	DD	D			
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fsters = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat. C/R V/P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<i>Falco tinnunculus</i>			i	P			X		X	
B		<i>Accipiter nisus</i>			i	P			X		X	
B		<i>Sexicola torquata</i>			i	P			X		X	
B		<i>Emberiza citrinella</i>			i	P			X		X	
I		<i>Pyrgus serratalia</i>			i	P			X			
I		<i>Erebia medusa</i>			i	P			X			
I		<i>Lysandra condon</i>			i	P						X
I		<i>Lysandra bellargus</i>			i	P						X
I		<i>Stymonidia spini</i>			i	P						X
I		<i>Stymonidia pruni</i>			i	P						X
I		<i>Iphiclides podalirius</i>			i	P			X			
I		<i>Claudia psylche rebefi</i>			i	P						X
I		<i>Zigana carniolica</i>			i	P						X
M		<i>Myotis mystacinus</i>			i	P			X		X	
M		<i>Muscardinus avellanarius</i>			i	P			X		X	
P		<i>Anthericum liliago</i>			i	P						X
P		<i>Aster linosyris</i>			i	P						X
P		<i>Biscutella varia</i>			i	P						X
P		<i>Buxus sempervirens</i>			i	P						X

- 5/9 -



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	27 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	9 %
N16 : Forêts caducifoliées	34 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	13 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %
N27 : Agriculture (en général)	11 %

Autres caractéristiques du site

Secteur original lié à la présence d'un affleurement de calcaire primaire (Dévonien), fortement plissé présentant un relief vigoureux avec des falaises et des escarpements spectaculaires

- vulnérable : état de conservation variable suivant les types de sols
- excellent pour les escarpements, dalles rocheuses,
- en cours d'évolution rapide pour les formations plus mésophiles en raison de la disparition du pâturage par les moutons
- nombreux dérangements pour les chauves-souris en raison du développement du tourisme et de la spéléologie récréative

4.2 Qualité et importance

- intérêt géologique (stratotype du Givétien)
- Intérêt faunistique : présence de papillons en limite d'aire, de forts et grottes abritant souvent des gîtes de chauves-souris, d'importantes populations de Lézard des murailles et Coronelle lisse).
- Intérêt floristique lié à la présence de nombreuses espèces rares, subméditerranéennes et d'une végétation thermoxérophile qui représente ici le plus caractéristique de l'ensemble de la région Champagne-Ardenne.
- pelouses xériques des sols superficiels
- escarpements verticaux avec microcorniches
- pelouses mésophiles
- pelouses des dalles rocheuses et buxales

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	C01.01.01	Carrières de sable et graviers		I
H	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		I
L	B	Sylviculture et opérations forestières		I

- 7/9 -



L	D01.02	Routes, autoroutes		I
L	E02	Zones industrielles ou commerciales		I
L	E03.03	Dépôts de matériaux inertes		I
L	F03.01	Chasse		I
L	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
32	Site classé selon la loi de 1930	2 %
36	Réserve naturelle nationale	60 %
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	5 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
36	Pointe de Givet		60%
38	Rochers et falaises de Charlemont		1%
38	Rochers du petit Chooz		3%
38	Roche à Wagne		1%

- 8/9 -





Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Parc Naturel Régional des Ardennes

Adresse : 91 place Launet 08170 HARGNIES

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation

Non

6.3 Mesures de conservation

Document d'objectifs réalisé : voir documentation.

- 9/9 -

b) Fiche descriptive ZPS Plateau Ardennais



Date d'édition : 31/05/2019
 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://pnu.mnhn.fr/site/natura2000/FRE2112013>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
 Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2112013 - Plateau ardennais

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	5
4. DESCRIPTION DU SITE	11
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	13
6. GESTION DU SITE	13

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type 1.2 Code du site 1.3 Appellation du site
 A (ZPS) FR2112013 Plateau ardennais

1.4 Date de compilation 1.5 Date d'actualisation
 31/01/2006 30/04/2006

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Champagne-Ardenne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgain@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 11/12/2018

- 1/14 -



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038052145>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,8675°

Latitude : 49,88444°

2.2 Superficie totale

75665 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
21	Champagne-Ardenne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
08	Ardennes	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
08011	ANCHAMPS
08022	ARREUX
08028	AUBRIVES
08053	BAZELLES
08081	BOGNY-SUR-MEUSE
08078	BOURG-FIDELE
08087	BROGNON
08101	CHAPELLE (LA)
08106	CHARNOIS
08110	CHATELET-SUR-SORMONNE (LE)
08121	CHILLY
08122	CHOOZ
08137	DAMOUZY
08138	DEUX-VILLES (LES)
08139	DEVILLE
08142	DONCHERY
08153	ESCOMBRES-ET-LE-CHESNOIS

- 2/14 -



08155	ETALLE
08156	ETEIGNIERES
08166	FEPIN
08170	FLEIGNEUX
08175	FOISCHES
08179	FRANCHEVAL
08183	FROMLENNES
08185	FUMAY
08187	GERNELLE
08188	GESPUNSART
08190	GIVET
08191	GIVONNE
08199	GRANDVILLE (LA)
08202	GUE-D'HOSSUS
08207	HAM-SUR-MEUSE
08212	HARCY
08214	HARGNIES
08217	HAULME
08218	HAUTES-RIVIERES (LES)
08222	HAYBES
08226	HIERGES
08232	ILLY
08235	ISSANCOURT-ET-RUMEL
08237	JOIGNY-SUR-MEUSE
08242	LAIFOUR
08247	LANDRICHAMPS
08281	MATTON-ET-CLEMENCY
08282	MAUBERT-FONTAINE
08284	MAZURES (LES)
08289	MESSINCOURT
08291	MOGUES
08297	MONTCORNET
08302	MONTHERME
08304	MONTIGNY-SUR-MEUSE
08316	NEUFMANIL



08318	NEUVILLE-AUX-JOUTES (LA)
08319	NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU
08328	NOUZONVILLE
08342	POURU-AUX-BOIS
08347	PUILLY-ET-CHARBEAUX
08349	PURE
08353	RANCENNES
08355	REGNIOWEZ
08361	RENWEZ
08363	REVIN
08365	RIMOGNE
08367	ROCROI
08391	SAINT-MENGES
08408	SECHEVAL
08417	SEVIGNY-LA-FORET
08420	SIGNY-LE-PETIT
08436	TAILLETTE
08448	THILAY
08456	TOURNAVAUX
08459	TREMBLOIS-LES-CARIGNAN
08460	TREMBLOIS-LES-ROCROI
08486	VIREUX-MOLHAIN
08487	VIREUX-WALLERAND
08491	VRIGNE-AUX-BOIS
08501	WILLIERS

2.7 Région(s) biogéographique(s)
Continentale (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A/B/C/D	A/B/C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C;R;V;P	Qualité des données	A/B/C/D	A/B/C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	r	0	10	p	P	G	D			
D	A000	<i>Lanius collurio</i>	c			i	P	G	D			
B	A604	<i>Larus michahellis</i>	w			i	P	G	D			
B	A604	<i>Larus michahellis</i>	c			i	P	G	D			
B	A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	w			i	P	G	D			
B	A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	r			i	P	G	D			
B	A005	<i>Podiceps cristatus</i>	w	40	80	i	P	G	D			
B	A005	<i>Podiceps cristatus</i>	r			i	P	G	D			
B	A005	<i>Podiceps cristatus</i>	c			i	P	G	D			

- 5/14 -



B	A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	w	50	200	i	P	G	D			
B	A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	c			i	P	G	D			
B	A027	<i>Egretta alba</i>	w			i	P	G	D			
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	w			i	P	G	D			
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	r	2	5	p	P	G	D			
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	c			i	P	G	D			
B	A030	<i>Ciconia nigra</i>	r	3	4	p	P	G	B	B	C	B
B	A030	<i>Ciconia nigra</i>	c			i	P	G	B	B	C	B
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	c			i	P	G	D			
B	A036	<i>Cygnus olor</i>	w	5	15	i	P	G	D			
B	A036	<i>Cygnus olor</i>	r			i	P	G	D			
B	A048	<i>Tadorna tadorna</i>	c			i	P	G	D			
B	A050	<i>Anas penelope</i>	c			i	P	G	D			
B	A051	<i>Anas strepera</i>	c			i	P	G	D			
B	A052	<i>Anas crecca</i>	c			i	P	G	D			
B	A062	<i>Anas platyrhynchos</i>	w	60	160	i	P	G	D			
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	r			i	P	G	D			
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	c			i	P	G	D			
B	A054	<i>Anas acuta</i>	c			i	P	G	D			
B	A055	<i>Anas querquedula</i>	c			i	P	G	D			
B	A056	<i>Anas cypeata</i>	c			i	P	G	D			
B	A059	<i>Aythya ferina</i>	w	1	5	i	P	G	D			
B	A059	<i>Aythya ferina</i>	c			i	P	G	D			



B	A061	<i>Aythya fuligula</i>	w	1	3	i	P	G	D			
B	A061	<i>Aythya fuligula</i>	c			i	P	G	D			
B	A063	<i>Somateria mollissima</i>	c			i	P	G	D			
B	A067	<i>Bucephala clangula</i>	w	1	5	i	P	G	D			
B	A067	<i>Bucephala clangula</i>	c			i	P	G	D			
B	A070	<i>Mergus merganser</i>	w	10	60	i	P	G	D			
B	A070	<i>Mergus merganser</i>	c			i	P	G	D			
B	A072	<i>Pernis ptilorhynchus</i>	r	65	150	p	P	G	C	B	C	B
B	A072	<i>Pernis ptilorhynchus</i>	c			i	P	G	C	B	C	B
B	A073	<i>Mitvus migrans</i>	r	0	10	p	P	G	D			
B	A073	<i>Mitvus migrans</i>	c			i	P	G	D			
B	A074	<i>Mitvus mitvus</i>	c			i	P	G	D			
B	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	c			i	P	G	D			
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	c			i	P	DD	D			
B	A084	<i>Circus pygargus</i>	c			i	P	P	D			
B	A094	<i>Pandion haliaetus</i>	e			i	P	G	D			
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	w			i	P	G	C	A	C	B
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	r	4	8	p	P	G	C	A	C	B
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	c			i	P	G	C	A	C	B
B	A104	<i>Bonasa bonasia</i>	p	40	80	p	P	G	C	C	C	C
B	A118	<i>Rallus aquaticus</i>	r			i	P	G	D			
B	A123	<i>Gallinula chloropus</i>	r			i	P	G	D			
B	A125	<i>Fulica atra</i>	w			i	P	G	D			



B	A125	<i>Fulica atra</i>	r			i	P	G	D			
B	A125	<i>Fulica atra</i>	c			i	P	G	D			
B	A127	<i>Grus grus</i>	c			i	P	G	D			
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	w			i	P	G	D			
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	c			i	P	G	D			
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	r	0	1	p	P	M	D			
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	c			i	P	DD	D			
B	A155	<i>Scolopax rusticola</i>	w			i	P	G	D			
B	A155	<i>Scolopax rusticola</i>	r			i	P	G	D			
B	A164	<i>Tringa nebularia</i>	c			i	P	G	D			
B	A165	<i>Tringa ochropus</i>	c			i	P	G	D			
B	A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	c			i	P	G	D			
B	A179	<i>Larus ridibundus</i>	w	20	150	i	P	G	D			
B	A179	<i>Larus ridibundus</i>	c			i	P	G	D			
B	A182	<i>Larus canus</i>	c			i	P	G	D			
B	A184	<i>Larus argentatus</i>	w			i	P	G	D			
B	A184	<i>Larus argentatus</i>	c			i	P	G	D			
B	A215	<i>Bubo bubo</i>	p	7	8	p	P	G	C	A	C	B
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	r	0	1	p	P	DD	D			
B	A223	<i>Aegolius funereus</i>	p	10	20	p	P	G	D			
B	A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	r	15	30	p	P	G	D			
B	A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	c			i	P	G	D			
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	p	50	50	p	P	G	C	B	C	B



B	A234	<i>Picus canus</i>	p	5	10	p	P	G	D			
B	A236	<i>Dryocopus maritimus</i>	p	90	120	p	P	G	C	B	C	B
B	A238	<i>Dendrocopos medius</i>	p	175	250	p	P	G	C	C	C	C
B	A246	<i>Lullula arborea</i>	r	5	10	p	P	DD	D			
B	A246	<i>Lullula arborea</i>	c			i	P	G	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Surface en m², bfeemales = Femelles reproductrices, males = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site				Motivation						
			Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
B		<i>Buteo buteo</i>			i	P							
B		<i>Falco tinnunculus</i>			i	P							
B		<i>Falco subbuteo</i>	0	10	i	P							
B		<i>Accipiter gentilis</i>			i	P							
B		<i>Accipiter nisus</i>			i	P							
B		<i>Jynx torquilla</i>			i	P							
B		<i>Riparia riparia</i>			i	P							
B		<i>Turdus torquatus</i>			i	P							

- 9/14 -



B		<i>Turdus pilaris</i>			i	P						
B		<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>			i	P						

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Surface en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4 %
N15 : Autres terres arables	2 %
N16 : Forêts caducifoliées	66 %
N17 : Forêts de résineux	20 %
N19 : Forêts mixtes	4 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Forte de ces 75 000 ha, la ZPS du Plateau Ardennais abrite entre 15 et 20 % de la population nicheuse française de Cigognes noires. Cette population trouve des conditions idéales sur le Plateau Ardennais, lui permettant de réaliser la majorité de ses activités : forêts étendues, quiétude, nombreuses zones humides pour son alimentation.

Concernant les espèces rupestres, le Hibou Grand-duc voit sa population se stabiliser sur la ZPS depuis ces cinq dernières années, tandis que le Faucon Pèlerin tend à régresser. Cette régression pourrait s'expliquer pour partie par la compétition avec le Hibou Grand-duc.

Parmi les espèces forestières à affinité submontagnarde, la Gélinotte des bois est faiblement représentée sur le site et en forte régression ces 20 dernières années. Des observations ponctuelles ont encore lieu, de façon irrégulière.

Le vieillissement des peuplements forestiers, le climat et l'alternance de feuillus/résineux favorise la présence des picidés et des espèces cavemicoles comme la Chouette de Tengmalm.

A contrario, la disparition de zones humides, la banalisation des essences forestières ou encore le rajeunissement des forêts constituent des facteurs limitant à la bonne santé de ces populations.

Vulnérabilité : Les espèces à affinité rupestre - Hibou grand-duc et Faucon pèlerin - sont réapparues sur le site respectivement en 1988 et 1994. Les populations, en très faibles effectifs se maintiennent en absence de dérangements des falaises occupées en période de nidification.

La Gélinotte des bois reste étendue à l'ensemble du massif mais en faibles densités. Une meilleure localisation des populations couplée à des travaux ponctuels d'amélioration des habitats forestiers devrait permettre une stabilisation, voire une remontée des effectifs.

La petite population de Cigogne noire trouve des conditions idéales dans le Plateau ardennais : forêts étendues, quiétudes, nombreuses zones humides pour son alimentation. Les nouveaux nids méritent d'être localisés avec précision, pour diminuer leur dérangement possible en période de nidification.

Pour le Tétrás lyre et la Cigogne noire, la régression des habitats par réduction de la diversité des milieux forestiers et humides est aussi à prendre en considération.

- 11/14 -



4.2 Qualité et importance

Les espèces forestières à affinité submontagnarde - Gélinotte des bois et Tétrás lyre - donne son originalité à la ZPS. La population de Tétrás lyre, forte de 20 mâles chanteurs en 1982, est très réduite mais encore présente aujourd'hui. Quelques individus isolés sont observés tous les ans sur le plateau. Le vieillissement des peuplements forestiers favorise les picidés et les espèces inféodées comme la chouette de Tengmalm.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
L	A10	Remembrement agricole		I
L	B	Sylviculture et opérations forestières		I
L	B02.04	Élimination des arbres morts ou dépérissants		I
L	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
L	G01	Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives		I
L	J02.06	Captages des eaux de surface		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%
Domaine de l'état	%
Domaine privé de l'état	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

- 12/14 -



5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	1 %
32	Site classé selon la loi de 1930	1 %
36	Réserve naturelle nationale	0 %
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	0 %
21	Forêt domaniale	23 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	40 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Parc Naturel Régional des Ardennes

Adresse : 91 place de Launet 08170 Hargnies

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui Nom : DOCOB
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1395_Docob-mars 2013.pdf
- Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- Non



12. Fiches descriptives des habitats

VEGETATION DES EBOULIS CALCAIRES

CORINE : 61.3122
Natura 2000 : 8160*-3

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Rumicetum scutati</i> (Faber) Kuhn 1937
Surface et localisation	~ 1,465 hectares (dont 0,94 hectare en mosaïque avec les pelouses du <i>Xerobromion</i> , les fruticées médio-européennes, les pelouses ourlets mésoxérophiles), répartis sur les sites de la Roche aux Chats, du Mont d'Haur et du Terne des Marteaux.
Physionomie	Eboulis localisés à l'étage collinéen et à l'étage montagnard. Pentes raides (30 à 45 %) d'éboulis naturels mobiles, situées au pied de falaises ou à mi pente. Eboulis calcaires grossiers, instables, ensoleillés caractérisés par une végétation assez clairsemée, essentiellement constituée de plantes à rhizome et d'hémicryptophytes à tige élevée. Cette association se compose entre autre de l'Oseille ronde (<i>Rumex scutatus</i>), de la Linaria rampante (<i>Linaria repens</i>), du Polypode du calcaire (<i>Gymnocarpium robertianum</i>), de l'Orpin réfléchi (<i>Sedum rupestre</i>) et du le Vêlar odorant (<i>Erysimum odoratum</i>).
Exigences écologiques	Roche mère carbonatée, substrat calcaire à pente forte à moyenne



Répartition

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input checked="" type="checkbox"/> Annexe I, habitat prioritaire
Niveau de rareté	Liste rouge régionale <input checked="" type="checkbox"/> RR
Autres critères	Habitat très rare et ponctuel Intérêt en tant qu'habitat d'espèces (orthoptères notamment)

Etat de conservation

?

Etat à privilégier	Tous les états, quel que soit le degré d'évolution dynamique de la végétation dans la mesure où subsistent les espèces pionnières de l'éboulis.
Evaluation	Non évalué.

Degré de menace

△△

Tendance d'évolution	?
Menaces	Modification du caractère mobile de l'éboulis Destruction de l'éboulis (utilisé comme matériaux, carrière) Fermeture du milieu

FALAISE CALCAIRE MEDIO-EUROPEENNE A

FOUGERES

CORINE : 62.152
Natura 2000 : 8210-9

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique Association : *Seseli libanotidis* - *Asplenietum ruta-murariae* de Foucault et Frileux 1988

Surface et localisation

~ 9,29 hectares en mosaïque avec les pelouses du *Xerobromion*, les pelouses rupicoles, les pelouses rocheuses, les dalles rocheuses..., répartis sur les sites de la Roche aux Chats, du Fort de Charlemont, de la Roche à Wagne, du Mont d'Hairs et du Moulin Boreux.

Physionomie

Situation de paroi verticale à subverticale naturelle (falaise) ou artificielle (fortifications, remparts...). La végétation se compose d'une communauté naturelle de corniches calcaires d'affinité subméditerranéenne très localisée.

La végétation vivace herbacée s'installant à la faveur d'anfractuosités suffisantes pour le développement des rhizomes. Les falaises calcaires sont des habitats assez pauvres en espèces et abritent les espèces indicatrices comme le Cétérach (*Asplenium ceterach*), la Doradille rue-des-murailles (*Asplenium ruta-muraria*), la Capillaire des murailles (*Asplenium trichomanes*).

Exigences écologiques

Substrats riches en bases, calcaires naturels. L'habitat peut aussi apparaître sur des substrats initialement acides, mais enrichis secondairement en particules riches en bases.



Répartition

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace

Directive « Habitat » ☒ Annexe I
Liste rouge régionale ☒ RR

Niveau de rareté

Rare et généralement en voie rapide de disparition

Autres critères

Intérêt en tant qu'habitat d'espèces (reptiles)

Etat de conservation

?

Etat à privilégier

Favoriser les formes les moins eutrophisées, à recouvrement faible et dominées par les fougères, plus éventuellement, pour l'association à Séséli libanotis et Doradille rue-des-murailles, quelques espèces issues des pelouses plus denses du sommet des falaises.

Evaluation

Non évalué.

Degré de menace

△△

Tendance d'évolution ?

Menaces

Fermeture des zones ouvertes adjacentes empêchant l'insolation directe

FALAISE SILICEUSE HERCYNIENNE

CORINE : 62.212
Natura 2000 : 8220-12

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Biscutello laevigatae</i> - <i>Asplenietum septentrionalis</i> Korneck 1974
Surface et localisation	~ 11,73 hectares en mosaïque avec les pelouses acidiphiles ouvertes, les pelouses rupicoles, les pelouses calcaréo-siliceuses..., répartis sur les sites des Rochers du Petit Chooz et des Rochers d'Aviette et Maurière.
Physionomie	Végétation des fentes de rochers siliceux où s'observe un peu d'altérité mélangée à de la matière organique (souvent issue d'une végétation initiale à lichens). Cette association se développe sur les rochers granitiques et gréseux. Elle se compose de la Lunetière variée (<i>Biscutella laevigata subsp. varia</i>), espèce protégée en région Champagne-Ardenne et inscrite sur la liste rouge régionale, ainsi que de la Capillaire des murailles et de la Doradille du Nord (<i>Asplenium septentrionale</i>). Lorsque les fentes sont relativement larges, avec plus d'altérites, pénètrent quelques espèces de pelouses acidiphiles comme la Canche flexueuse (<i>Avenella flexuosa</i>) ou la Germandrée scorodoine (<i>Teucrium scorodonia</i>).
Exigences écologiques	Roches acides ou plus ou moins riches en bases En situation sèche et chaude



Répartition

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input checked="" type="checkbox"/> Annexe I
	Liste rouge régionale <input checked="" type="checkbox"/> RR
Niveau de rareté	Habitat très rare en Champagne-Ardenne
Autres critères	Intérêt en tant qu'habitat d'espèces (falaises utilisées notamment par le Grand-duc d'Europe, comme aires de repos, de reproduction...)

Etat de conservation

?

Etat à privilégier	Tous les états de cet habitat sont à retenir.
Evaluation	Non évalué.

Degré de menace

△

Tendance d'évolution	?
Menaces	Ouverture de carrières, création de chemin...

VEGETATION PIONNIERE DE DALLES ROCHEUSES

CORINE : 34.11
Natura 2000 : 6110*-1

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique Surface et localisation

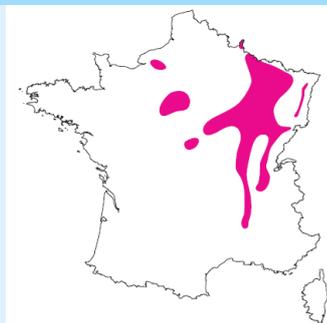
Association : ***Hornungio petraeae - Cerastietum semidecandri*** Misset et Royer in Royer et al. 2006
~ 7,17 hectares (dont 4,62 hectares en mosaïque avec les falaises calcaires, les pelouses rupicoles, les pelouses acidiphiles...), répartis sur les sites de la Roche aux Chats, du Fort de Charlemont, de la Roche à Wagne, du Mont d'Haur et du Terne des Marteaux.

Physionomie

Pelouse rases, écorchées peu recouvrantes (25 à 60% rarement 80%), dominées par les thérophytes et les chaméphytes crassulescentes (divers orpins), plus rarement par certaines fétuques. Diversité floristique importante avec un pic de floraison surtout printanier (mars à mai).

Exigences écologiques

La végétation se compose notamment du Saxifrage à trois doigts (*Saxifraga tridactylites*), de l'Alysson à calice persistant (*Alyssum alyssoides*), de la Véronique précoce (*Veronica praecox*), de l'Orpin âcre (*Sedum acre*), de l'Orpin blanc (*Sedum album*).
Roches-mères calcaires durs d'âges divers.
Sol peu épais, squelettique, parfois finement sableux, souvent riche en calcaire actif et en matières organiques, se desséchant rapidement.



Répartition

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace

Directive « Habitat »
Liste rouge régionale



Annexe I, habitat prioritaire



-

Niveau de rareté

Habitat assez rare à très rare selon les régions, rare sur la Pointe de Givet, certains types sont très localisés.

Autres critères

Habitat refuge pour de nombreuses espèces floristiques annuelles d'origine méditerranéenne, ainsi que pour les reptiles.

Etat de conservation

?

Etat à privilégier

Pelouse rase, ouverte à très ouverte

Evaluation

Non évalué.

Degré de menace

△△

Tendance d'évolution

?

Menaces

Amendements
Embossaillement

PELOUSE DU XEROBROMION

CORINE : 34.3321
Natura 2000 : 6210-33

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique Surface et localisation

Association : *Helianthemo apennini* - *Seslerietum caeruleae* Vanden Berghen ex Royer 1991

~ 12,34 hectares (dont 11,34 hectares en mosaïque avec les falaises siliceuses, les pelouses calcaréo-siliceuses, les pelouses rupicoles...), répartis sur les sites de la Roche aux Chats, du Fort de Charlemont, des Rochers du Petit Chooz, du Mont d'Hairs, du Moulin Boreux et du Terne des Marteaux.

Physionomie

Pelouses rases, presque écorchées, moyennement recouvrantes (30 à 60%), dominées par les hémicryptophytes, Séslerie bleue (*Sesleria caerulea*), Laïche humble (*Carex humilis*), et les chaméphytes, Germandrée petit chêne (*Teucrium chamaedrys*), Anthyllide vulnérable (*Anthyllis vulneraria*).

Ces pelouses sont souvent en mosaïque avec une strate arbustive constituée du Bois de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*) et du Cotonéaster sauvage (*Cotoneaster integerrimus*). La diversité floristique est importante, avec un pic de floraison au printemps et une seconde floraison très discrète en septembre-octobre.

Trois variantes de ces pelouses sont présentes sur la réserve en fonction de la nature des roches et du sol :

- Une variante acidocline au passage *Koeleria macranthae* – *Phleion phleoidis* (Petit-Chooz, Aviette et Maurière) ;
- Une variante calcicole (Charlemont, Petit Chooz, Mont d'Hairs) ;
- Une variante intermédiaire.

Exigences écologiques

Rebord de corniches, vires rocheuses

Exposition très souvent au Sud

Roches mères calcaires dures d'âge jurassique, rarement grès schisteux pour les pelouses des Ardennes

Sols très peu épais, squelettiques souvent de type rendzine, généralement riches en calcaire actif et en matière organique



Répartition

Valeur patrimoniale

★ ★ ★

Statut protection / menace

Directive « Habitat » Annexe I
Liste rouge régionale RRR

Niveau de rareté

Habitat rarissime et fragmentaire dans les Ardennes, mais bien représenté au sein de la RNN.

Autres critères

Habitat de nombreuses espèces végétales patrimoniales (*Galatella linostris*, *Artemisia alba*, *Helianthemum apenninum*).

Etat de conservation		?
Etat à privilégier	Pelouse rase, ouverte, non pâturée ; Pelouse rase plus ou moins ouverte, en mosaïque avec des fruticées à <i>Buxus sempervirens</i> , <i>Prunus mahaleb</i> , <i>Amelanchier ovalis</i> , <i>Cotoneaster integerrimus</i> , et des pelouses ourlets à <i>Geranium sanguineum</i> , non pâturées.	
Evaluation	Non évalué.	

Degré de menace		△ △ △
Tendance d'évolution	?	
Menaces	Enrésinement Embroussaillage Création de carrière	

PELOUSE MESOXEROPHILE

CORINE : 34.3221
Natura 2000 : 6210

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Alliance : <i>Mesobromion erecti</i> (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957
Surface et localisation	~ 1,23 hectares, répartis sur les sites de la Roche aux Chats, de la Roche à Wagne, du Mont d'Haur, du Moulin Boreux et Mont de Fromelennes.
Physionomie	Pelouse de la périphérie hercynienne, au Nord-Ouest, sur calcaires principalement ou du carbonifère ou sur calcaire dolomitiques, occasionnellement sur schistes calcaires du district mosan. Pelouses élevées à mi-rases, en général très recouvrantes, dominées par les hémicryptophytes. Le cortège caractéristique se compose du Brachypode penné (<i>Brachypodium pinnatum</i>), du Brome érigé (<i>Bromopsis erecta</i>), de la Brize intermédiaire (<i>Briza media</i>), de la Petite Pimprenelle (<i>Poterium sanguisorba</i>). Diversité floristique importante avec deux pics de floraison (avril-juin et août-octobre).
Exigences écologiques	Roches mères calcaires Sol souvent épais et oligotrophe



Répartition

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace	Directive « Habitat » ☒ Annexe I
	Liste rouge régionale ☒ R
Niveau de rareté	Rare et en voie rapide de disparition
Autres critères	Intérêt en tant qu'habitat d'espèces (faune, en particulier pour les rhopalocères et les orthoptères, et flore).

Etat de conservation

☹

Etat à privilégier	Pelouse rase à élevée dans un bon état de conservation (retour des espèces indicatrices). Pelouse sans piquetage de broussailles.
Evaluation	Dans l'ensemble, l'état de conservation des pelouses mésoxérophiles de la réserve naturelle peut être considéré comme dégradé, principalement du fait du fort recouvrement par le Brachypode penné, et dans une moindre mesure du fait de l'embroussaillage par les espèces de fruticées.

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution	? (Etat initial)
Menaces	Amendement, fertilisation Embroussaillage Destruction de l'habitat (mise en culture)

PELOUSE MESOXEROPHILE A SESLERIE BLEUE

CORINE : 34.325
Natura 2000 : 6210-10

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique Association : *Gymnocarpio robertiani* - *Seslerietum caeruleae* Royer in Royer et al. 2006

Surface et localisation ~ 3,56 hectares, habitat essentiellement présent sur le site du Mont d'Hours

Physionomie Pelouses souvent en gradins, rases à mi-rases, le plus souvent écorchées, généralement assez recouvrantes (70 à 90%). Habitat dominé par les hémicryptophytes, surtout la Sesslerie bleue (*Sesleria caerulea*), et les chaméphytes, en particulier la Globulaire commune (*Globularia bisnagarica*), et les germandrées (*Teucrium chamaedrys*, *T. montanum*).

L'habitat est assez variable. Sur la RNN de la Pointe de Givet, deux faciès ont été identifiés en fonction du sol et de l'exposition :

- Une variante sèche avec *Epipactis atrorubens*, *Gentianella germanica*, *Anthericum ramosum*, *Antennaria dioica*, *Orchis simia*... ;
- Une variante fraîche, exposée au Nord, avec *Gymnocarpium robertianum*, *Origanum vulgare*, *Aquilegia vulgaris*...

Exigences écologiques Expositions variées, mais rarement au Sud
Situation topographique variée

Roches mères : calcaires graveleux surtout oolithiques
Sols peu épais, rendzines, parfois lithosols



Répartition

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace Directive « Habitat » Annexe I
Liste rouge régionale RRR

Niveau de rareté Habitat rarissime en Champagne-Ardenne, localisé dans la Pointe de Givet

Autres critères Diversité floristique importante, habitat de plusieurs espèces végétales rares et/ou protégées (*Orchis simia*, *Antennaria dioica*...).

Etat de conservation



Etat à privilégier Pelouse rase à mi-rase, ouverte ; cette structure est obtenue par un pâturage extensif ovin, caprin, rarement bovin (ou mixte), sans fertilisation ni amendement complémentaires.

Evaluation Près de la moitié de ces pelouses a un état de conservation qui peut être considéré comme bon, et un peu plus de la moitié a un état de conservation qui peut être considéré comme altéré, en raison du fort recouvrement du Brachypode penné.

Degré de menace



Tendance d'évolution ? (Etat initial)

Menaces Enrésinement
Embroussaillage
Fertilisation, amendement

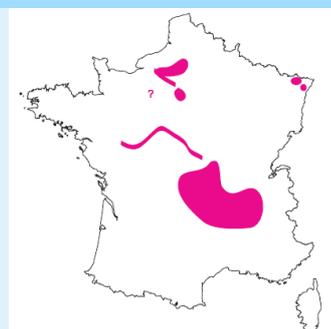
Exploitation de carrière
Mise en culture

PELOUSE CALCAREO - SILICEUSE

CORINE : 34.341
Natura 2000 : 6210

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Helianthemo ovatae</i> - <i>Festucetum heteropachyos</i> de Sloover et Lebrun 1984
Surface et localisation	~ 13,01 hectares en mosaïque avec les pelouses rupicoles, les pelouses du <i>Xerobromion</i> , les ourlets du <i>Geranion sanguinei</i> et du <i>Trifolion medii</i> ..., répartis sur les sites de la Roche à Wagne, des Rochers du Petit Chooz et des Rochers d'Aviette et Maurière.
Physionomie	Pelouses rases à hautes, de structure variable en fonction des conditions de sécheresse et de pâturage. Pelouses écorchées (60 à 80% de recouvrement) dans des situations sèches et thermophiles, presque fermées et denses sur les plateaux plus mésophiles. Formations dominées par les hémicryptophytes, accompagnées par les chaméphytes. Groupement rupicole colonisant en particulier les saillies et anfractuosités profondes des falaises ou pentes rocheuses calcaréo-siliceuses.
Exigences écologiques	Sols faibles en réserve en eau Pentes raides bien exposées



Répartition

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input checked="" type="checkbox"/> Annexe I
Niveau de rareté	Liste rouge régionale <input checked="" type="checkbox"/> RRR
Autres critères	Habitat rarissime dans les Ardennes, uniquement Pointe de Givet. Sur la réserve naturelle, habitat de faible surface et peu répandu. Cortège floristique qui présente souvent des espèces relictuelles du plus grand intérêt.

Etat de conservation

?

Etat à privilégier	Pelouse mi-rase à mi-haute plus ou moins ouverte ; Maintien éventuel de faciès à chaméphytes en situation de pré-lisière ou en situation de seuil dynamique à caractère landicole.
Evaluation	Non évalué.

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution	?
Menaces	Embossaillement

PELOUSE RUPICOLE DU *FESTUCION PALLENTIS*

CORINE : 34.35
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	<i>Association : Diantho gratianopolitani - Festucetum pallentis</i> Gauckler 1938
Surface et localisation	~ 15,31 hectares en mosaïque avec les landes subatlantiques, les ourlets acidiphiles, les pelouses calcaréo-siliceuses..., répartis sur les sites de la Roche aux Chats, du Fort de Charlemont, de la Roche à Wagne, des Rochers du Petit Chooz, des Rochers d'Aviette et Maurière et du Moulin Boreux.
Physionomie	Pelouse plus ou moins ouverte, dominée principalement par la Fétuque pâle (<i>Festuca pallens</i>), accompagnée de la Séslerie bleue (<i>Sesleria caerulea</i>). Pelouse thermophile xérique des fissures rocheuses calcaires, des corniches des roches calcaires, et des collines médio-européennes. Deux variantes sont présentes sur la réserve en fonction de la nature de la roche : <ul style="list-style-type: none"> • Une variante calcicole à <i>Helianthemum apenninum</i>, <i>Carex humilis</i>, <i>Artemisia alba</i>... ; • Une variante acidocline (sur schistes) à <i>Festuca heteropachys</i>, <i>Thymus pulegioides</i>, <i>Drymocallis rupestris</i>, <i>Asplenium septentrionale</i>...
Exigences écologiques	Sols pauvres en réserves hydriques

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input type="checkbox"/> -
Niveau de rareté	Liste rouge régionale <input checked="" type="checkbox"/> RRR
Autres critères	Habitat rarissime en Champagne-Ardenne, présent uniquement sur la Pointe de Givet. Habitat assez répandu sur les falaises de la réserve naturelle. Habitat d'espèces végétales rares et relictuelles (<i>Galatella linosyris</i> , <i>Sempervivum tectorum</i>).

Etat de conservation

?

Etat à privilégier	Pelouse plus ou moins ouverte avec ses espèces caractéristiques (<i>Festuca pallens</i> , <i>Biscutella laevigata subsp. varia</i> , <i>Sempervivum tectorum</i>).
Evaluation	Non évalué.

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution	?
Menaces	Embroussaillage Surfréquentation, piétinement

PELOUSE ACIDIPHILE OUVERTE

CORINE : 35.22
Natura 2000 :-

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : proche de l' <i>Airetum praecocis</i> Schwickerath ex Krausch 1968, sous une forme à <i>Sedum album</i>
Surface et localisation	~ 5,96 hectares en mosaïque avec les falaises siliceuses, les ourlets acidiphiles, les landes subatlantiques..., répartis sur les sites de la Roche à Wagne et des Rochers d'Aviette et Maurière.
Physionomie	Pelouse très ouverte, dominée par des herbacées pérennes telles que l'Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>). Cette formation abrite des espèces comme l'Orpin âcre (<i>Sedum acre</i>), l'Orpin blanc (<i>Sedum album</i>), la Petite oseille (<i>Rumex acetosella</i>), la Cotonnière naine (<i>Logfia minima</i>), la Canche printanière (<i>Aira praecox</i>), ou encore la Canche caryophillée (<i>Aira caryophyllea</i>). Cet habitat se localise le plus souvent sur les sommets plats des rochers schisteux.
Exigences écologiques	Sols siliceux secs Débris schisteux fins sur tables rocheuses

Valeur patrimoniale

★ ★ ★

Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input type="checkbox"/> -
Niveau de rareté	Liste rouge régionale <input checked="" type="checkbox"/> RRR
Autres critères	Habitat rarissime, ponctuel sur la RNN, localisé sur les sommets assez plats des rochers schisteux. Habitat potentiel d'espèces végétales patrimoniales.

Etat de conservation

?

Etat à privilégier	Pelouse très ouverte avec ses espèces caractéristiques (<i>Aira praecox</i> , <i>Aira caryophyllea</i> , <i>Aphanes arvensis</i> , <i>Logfia minima</i> , <i>Echium vulgare</i> ...).
Evaluation	Non évalué.

Degré de menace

△ △ △

Tendance d'évolution	?
Menaces	Embroussaillage

PELOUSE OURLET MESOXEROPHILE

CORINE : 34.323
Natura 2000 : 6210

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique Association : *Coronillo variae* - *Brachypodietum pinnati*
Royer 1973

Surface et localisation ~ 15,17 hectares (dont 1,48 hectares en mosaïque avec les pelouses calcaréo-siliceuses, les pelouses rupicoles...), répartis sur les sites de la Roche aux Chats, de la Roche à Wagne, des Rochers du Petit Chooz, des Rochers d'Aviette et Maurière, du Mont d'Hours, du Mont de Fromelennes et du Terne des Marteaux.

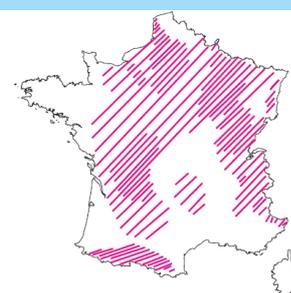
Physionomie Ce groupement est généralement situé à l'interface entre la pelouse et la fruticée. Il peut également se retrouver en clairières intra-forestières et en sous-bois clairs.

Cette formation dense est dominée par les graminées sociales, dont la plus représentative est le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*). Le cortège caractéristique se compose également du Gaillet jaune (*Galium verum*), de la Petite Pimprenelle (*Poterium sanguisorba*), de la Laïche glauque (*Carex flacca*), de l'Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*).

Il s'agit d'un groupement transitoire rapidement envahi par les plantules des arbustes des fourrés calcicoles.

Exigences écologiques Sols plus ou moins superficiels où très pierreux, sur argiles de décarbonatation ou altérites schisteuses

Sols ayant de faibles réserves hydriques et avec un dessèchement estival prononcé



Répartition

Valeur patrimoniale

★ ★ ★

Statut protection / **Directive « Habitat »** **Annexe I**
menace Liste rouge régionale

Niveau de rareté Habitat assez rare en Champagne-Ardenne.

Autres critères Intérêt en tant qu'habitat d'espèces (notamment rhopalocères, orthoptères).

Etat de conservation



Etat à privilégier Pelouse non dominée par le Brachypode penné avec un recouvrement d'arbustes faible et une augmentation de sa diversité floristique.

Evaluation L'état de conservation des pelouses ourlets de la réserve naturelle peut être considéré comme dégradé, du fait de l'important embroussaillage par les espèces de fruticées.

Degré de menace

△ △ △

Tendance d'évolution ? (Etat initial)

Menaces Embroussaillage
Mise en culture, plantations

OURLET DU *GERANION SANGUINEI*

CORINE : 34.41
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Teucrio scorodoniae</i> - <i>Polygonatetum odorati</i> Korneck 1974
Surface et localisation	~ 12,45 hectares en mosaïque avec les pelouses du <i>Xerobromion</i> , les ourlets du <i>Geranion sanguinei</i> et du <i>Trifolion medii</i> , les ourlets acidiphiles..., répartis sur les sites du Fort de Charlemont et des Rochers du Petit Chooz. Communauté de lisières forestières, constituée de plantes pérennes thermophiles, résistantes à la sécheresse, de plantes herbacées ou frutescentes, constituant une ceinture entre les pelouses sèches et le manteau forestier buissonnant. Pelouse avec des espèces herbacées de grande taille et un piquetage possible par les arbustes installés par dispersion. Faible représentation des graminées au profit de dicotylédones à feuilles plus larges. Le cortège floristique caractéristique se compose du Géranium sanguin (<i>Geranium sanguineum</i>), de la Germandrée scorodaine (<i>Teucrium scorodonia</i>), du Brachypode penné (<i>Brachypodium pinnatum</i>), de la Buplèvre en faux (<i>Bupleurum falcatum</i>)...
Exigences écologiques	Pentes raides Substrat grès calcaréo-siliceux

Valeur patrimoniale

★ ★ ★

Statut protection menace	Directive « Habitat » <input type="checkbox"/> -
Niveau de rareté	Liste rouge régionale <input checked="" type="checkbox"/> RR
Autres critères	Habitat très rare en Champagne-Ardenne et souvent menacé. Groupement bien développé sur les Rochers du Petit Chooz, plus fragmentaire sur le Fort de Charlemont. Intérêt en tant qu'habitat d'espèces (notamment rhopalocères, orthoptères), abritant plusieurs espèces végétales rares et/ou protégées.

Etat de conservation

?

Etat à privilégier	Conserver cet habitat avec le cortège floristique caractéristique, en mosaïque avec d'autres habitats naturels.
Evaluation	Non évalué.

Degré de menace

△ △ △

Tendance d'évolution	?
Menaces	Embossaillement

LANDE SUBATLANTIQUE A GENET ET CALLUNE

CORINE : 31.22
Natura 2000 : 4030

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Antherico liliaginis</i> - <i>Callunetum vulgaris</i> Stöcker 1959 in Schubert 1960
Surface et localisation	~ 12,79 hectares en mosaïque avec les pelouses rupicoles, les pelouses calcaréo-siliceuses, les différents ourlets..., répartis sur les sites de la Roche à Wagne, des Rochers du Petit Chooz et des Rochers d'Aviette et Maurière.
Physionomie	Formation mi haute, plus ou moins fermée, dominée par la Callune (<i>Calluna vulgaris</i>), accompagnée par des fabacées telles que le Genêt à balai (<i>Cytisus scoparius</i>). Dans les ouvertures de la lande laissant apparaître le sol, s'installent des tapis de chaméphytes permettant la structuration d'une mosaïque complexe hébergeant des hémicryptopytes ou des plantes à vie courte héritées des pelouses acidiphiles. Deux variantes de lande sont présentes au sein de la réserve naturelle en fonction de leur exposition : <ul style="list-style-type: none"> - Une variante xérophile en exposition Sud ; - Une variante mésophile sur les plateaux, avec <i>Potentilla erecta</i>, <i>Succisa pratensis</i>.
Exigences écologiques	Sols acides (sables, altérités de roches siliceuses) Substrats calcaires ou quelque peu calcaires Situations topographiques peu déclives, sur plateaux ou pentes faibles à moyennes, en toutes expositions Réserve en eau du sol faible à moyenne



Répartition

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection menace	Directive « Habitat » <input checked="" type="checkbox"/>	Annexe I
Niveau de rareté	Liste rouge régionale <input checked="" type="checkbox"/>	RRR
Autres critères	Habitat rarissime en Champagne-Ardenne. Encore répandu localement, mais en forte régression. La variante mésophile a presque disparu de la RNN. Intérêt en tant qu'habitat d'espèces (flore patrimoniale, orthoptères...).	

Etat de conservation

?

Etat à privilégier	Lande à structure chaméphytique mi haute à haute, semi-ouverte, associée à une strate bryolichénique, et à une strate herbacée de type pelouse acidiphile.
Evaluation	Non évalué.

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution	?
Menaces	Embroussaillage

PRAIRIE MESOPHILE DE FAUCHE

CORINE : 38.22
Natura 2000 : 6510

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique

Sous-alliance : *Centaureo jaceae - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989

Surface et localisation

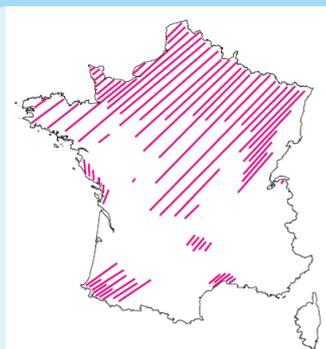
~ 4,16 hectares, répartis sur les sites des Rochers du Petit Chooz, des Rochers d'Aviette et Maurière, du Mont d'Haur et du Mont de Fromelennes.

Physionomie

Formation herbacée moyenne, très diversifiée, dominée par la Fétuque des prés (*Schedonorus pratensis*), accompagnée du Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), de la Trisetè commune (*Trisetum flavescens*), de la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*), et de nombreuses espèces fleuries telles que le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), la Crépide bisannuelle (*Crepis biennis*), la Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratensis*)...

Exigences écologiques

Communautés mésotrophes, neutrophiles à basiclinales



Répartition

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / Directive « Habitat » Annexe I

menace Liste rouge régionale RR

Niveau de rareté Habitat très rare en Champagne-Ardenne et en régression très rapide.

Autres critères Intérêt en tant qu'habitat d'espèces (flore patrimoniale, orthoptères...).

Etat de conservation



Etat à privilégier Privilégier les états non influencés par le pâturage et par une trop forte fertilisation.

Evaluation L'état de conservation des prairies mésophiles de fauche sur la réserve naturelle peut être considéré comme bon.

Degré de menace



Tendance d'évolution ? (Etat initial)

Menaces Reconversion en culture
Fertilisation
Pâturage

BUXAIE SCLEROPHYLLE A *BUXUS SEMPERVIRENS*

CORINE : 31.82
Natura 2000 : 5110

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique
Surface et localisation

Alliance : *Berberidion vulgaris* Br.-Bl. 1950 à *Buxus sempervirens*
~ 8,57 hectares, essentiellement présents sur le site du Fort de Charlemont.

Physionomie

Peuplement très dense de Buis (*Buxus sempervirens*), souvent difficilement pénétrable. La strate herbacée à l'aplomb des buis, est très pauvre en espèces.
Cet habitat dérive de la colonisation de pelouses xérophiles, de rochers, de corniches, et constituent souvent des mosaïques avec des végétations herbacées disséminées de pelouses xérophiles à Brome dressé (*Bromopsis erecta*) ou à Séslerie bleue (*Sesleria caerulea*). Leurs lisières sont occupées par des végétations d'ourlets à Géranium Sanguin (*Geranium sanguineum*).

Exigences écologiques

Les espèces caractéristiques qui constituent la buxaie de la Pointe Givet sont *Buxus sempervirens*, *Cotoneaster integerrimus*, *Crataegus monogyna*, *Prunus spinosa*, ou encore *Viburnum lantana*.
Pentes rocheuses fortes ou sols superficiels en situation chaude, en sommet de corniches calcaires sur des sols très peu épais et caillouteux
Bilans hydriques très déficitaires
Sol de type rendzine caillouteux ou sol humo-carbonaté superficiel



Répartition

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace / **Directive « Habitat »** ☒ **Annexe I**
Niveau de rareté **Liste rouge régionale** ☒ **RR**
Autres critères -
Habitat très rare en Champagne-Ardenne, présent uniquement en Haute-Marne et dans les Ardennes.

Etat de conservation

?

Etat à privilégier Les formes stables sur une certaine étendue, et en mosaïque avec d'autres habitats naturels (ourlet à Géranium sanguin).
Evaluation Non évalué.

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution ?
Menaces Embroussaillage
Coupe à blanc

FOURRE A COTONEASTER SAUVAGE

CORINE : 31.8123
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Cotoneastro integerrimae</i> -
Surface et localisation	<i>Amelanchieretum ovalis</i> Faber ex Korneck 1974 ~ 1,49 hectares (dont 1,46 hectares principalement en mosaïque avec les fruticées médio-européennes), répartis sur les sites des Rochers du Petit Chooz, des Rochers d'Aviette et Maurière, du Mont d'Hours et du Moulin Boreux.
Physionomie	Formation broussailleuse développée sur des sols peu profonds, entre les pelouses du <i>Xerobromion</i> et les forêts ouvertes xérothermiques de chênes. Sur la réserve naturelle, cet habitat est réduit à des groupements fragmentaires de Cotonéaster sauvage (<i>Cotoneaster integerrimus</i>). En fonction du substrat, deux variantes sont présentes sur la RNN : - Une variante sur substrat schisteux à Genêt à balai (<i>Cytisus scoparius</i>) ; - Une variante sur substrat calcaire à Nerprun purgatif (<i>Rhamnus cathartica</i>).
Exigences écologiques	Sols peu profonds calcaires ou schisteux

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection	Directive « Habitat » <input type="checkbox"/>
menace	Liste rouge régionale <input checked="" type="checkbox"/> RR
Niveau de rareté	Habitat très rare en Champagne-Ardenne, présent uniquement en Haute-Marne et dans les Ardennes.
Autres critères	-

Etat de conservation

?

Etat à privilégier	Maintenir les secteurs à <i>Cotoneaster integerrimus</i> , et améliorer la composition floristique (espèces caractéristiques) de l'association du <i>Cotoneastro – Amelanchieretum</i> .
Evaluation	Non évalué.

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution	?
Menaces	Débroussaillage Embroussaillage par la strate arborescente Concurrence par la fruticée médio-européenne

CHENAIE-HETRAIE A SESLERIE BLEUE

CORINE : 41.16
Natura 2000 : 9150-1

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique

Association : *Buglossoido - Quercetum petraeae* Rameau 1996

Surface et localisation

~ 10,61 hectares, essentiellement présents sur le site du Terne des Marteaux.

Physionomie

Peuplement peu élevé, souvent ouvert, dominé par le Chêne sessile (*Quercus petraea*), accompagné du Hêtre (*Fagus sylvatica*) qui devient plus rare, voire absent, dans les conditions les plus sèches. Le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), l'Alisier blanc (*Sorbus aria*), le Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*), complètent le cortège.

La strate arbustive est riche et se compose notamment de *Cornus mas*, *Cornus sanguinea*, *Prunus mahaleb*, *Viburnum lantana*. La strate herbacée est principalement constituée de *Sesleria caerulea*, *Carex montana*.

Exigences écologiques

Sols plutôt superficiels de rebords de plateaux ou de hauts de pentes, exposés au Sud, à l'Est ou à l'Ouest

Sols très riches en cailloux, carbonatés, et à lisière épaisse

Bilan hydrique très défavorable



Répartition

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection menace

Directive « Habitat »
Liste rouge régionale



Annexe I
RR

Niveau de rareté

Habitat rare en Champagne-Ardenne. Une seule station bien représentée au sein de la RNN.

Autres critères

Intérêt en tant qu'habitats d'espèces.

Etat de conservation

?

Etat à privilégier

Plusieurs états sont à privilégier :
- Futaies de Hêtre et/ou de Chêne
- Mosaïque d'habitats forestiers/pelouses/lisières. Le maintien d'ourlets à plusieurs strates se révèle très intéressant quant à la richesse et à la diversité du milieu.

Evaluation

Non évalué.

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution ?

Menaces

Coupe de régénération trop forte
Reboisement des habitats

FORET MIXTE DE RAVIN

CORINE : 41.41
Natura 2000 : 9180*-4

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique Association : *Phyllitido scolopendrii* - *Aceretum pseudoplatani* Moor 1952

Surface et localisation ~ 7,43 hectares, répartis sur les sites des Rochers du Petit Chooz, du Moulin Boreux et du Bois de Nichet.

Physionomie Il s'agit d'une forêt dominée par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), du Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*), d'ormes..., installées sur de fortes pentes, des éboulis, sur les versants ou les fonds de ravins. La strate arbustive est dominée par le Noisetier (*Corylus avellana*).
La strate herbacée se compose notamment du Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), de la Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*).

Exigences écologiques Sol pauvre, souvent limité à de la terre fine s'observant entre les blocs
Pentes relativement fortes avec éboulis grossiers de couverture, peu mobiles
Stations ombragées en condition de fort confinement : humidité permanente tant au niveau atmosphérique qu'au niveau du sol



Répartition

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace / **Directive « Habitat »** ☒ **Annexe I, habitat prioritaire**
Niveau de rareté **Liste rouge régionale** ☒ **R à RR**
Autres critères -
Habitat rare à très rare en Champagne-Ardenne.

Etat de conservation

?

Etat à privilégier Futaies irrégulières mélangées, ou taillis, taillis sous futaie.
Evaluation Non évalué.

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution ?
Menaces Coupes de grandes dimensions
Passage de chemins
Mise en lumière directe des milieux associés

FORETS DE RUISSEAU

CORINE : 44.31
Natura 2000 : 91E0*-8

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Carici remotae - Fraxinetum excelsioris</i> Koch 1926 ex Faber 1936
Surface et localisation	~ 2,72 hectares, essentiellement présents sur le site des Rochers d'Aviette et Maurière.
Physionomie	Habitat installé au niveau des sources, des ruisselets de rivières de faible importance, souvent à cours lent ou peu rapide. Il s'agit surtout de végétations collinéennes ou installées sur des replats ou au pied des escarpements. Sur la réserve naturelle, ce groupement correspond principalement à la ripisylve du ruisseau d'Aviette.
Exigences écologiques	Le sol présente un horizon supérieur, riche en matière organique Nappe d'eau permanente circulante Sol de type alluvial, peu évolué Eaux circulantes souvent riches en calcaire et neutres.



Répartition

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection	Directive « Habitat » <input checked="" type="checkbox"/>	Annexe I, habitat prioritaire
menace	Liste rouge régionale <input checked="" type="checkbox"/>	R
Niveau de rareté	Rare partout et très menacé par les aménagements forestiers.	
Autres critères	Milieux de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Il s'agit d'un corridor écologique pour la trame bleue.	

Etat de conservation

?

Etat à privilégier	Habitat à Aulne, Frêne, enchâssé dans un massif forestier ; au sein de prairie avec une certaine épaisseur.
Evaluation	Non évalué.

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution	?
Menaces	Plantation de peupliers Déboisement Recalibrage du cours d'eau

CHENAIE THERMOPHILE SUBMEDITERRANEENNE

CORINE : 41.712
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Quercetum pubescenti</i> - <i>petraeae</i> Imchenetzky 1926 nom. invers. Hernis 1933
Surface et localisation	~ 10,16 hectares, essentiellement présents sur les sites du Fort de Charlemont et du Bois de Nichet.
Physionomie	Formation dominée par le Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>) et le Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>), accompagnés de l'Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>). La strate arbustive est quant à elle composée de <i>Cornus mas</i> , <i>Viburnum lantana</i> , <i>Buxus sempervirens</i> ... Le tapis herbacé est également riche en espèces avec <i>Polygonatum odoratum</i> , <i>Sesleria caerulea</i> , <i>Helleborus foetidus</i> , <i>Carex montana</i> , <i>Carex humilis</i> , <i>Teucrium chamaedrys</i> .
Exigences écologiques	Sols superficiels, calcaires

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection	Directive « Habitat » <input type="checkbox"/> -
menace	Liste rouge régionale <input checked="" type="checkbox"/> RRR
Niveau de rareté	Habitat rarissime en Champagne-Ardenne, présent uniquement en Haute-Marne et dans les Ardennes.
Autres critères	-

Etat de conservation

?

Etat à privilégier	Habitat forestier dont le cortège floristique est complet.
Evaluation	Non évalué.

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution	?
Menaces	Plantations Coupe à blanc

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique Surface et localisation

Association : *Stellario holosteeae - Carpinetum betuli*
Oberd. 1957

~ 100,88 hectares (dont 17,17 hectares en mosaïque avec les fruticées médio-européennes), répartis sur les sites du Fort de Charlemont, des Rochers du Petit Chooz, des Rochers d'Aviette et Maurière, du Mont d'Hours, du Moulin Boreux, du Bois de Nichet et du Terne des Marteaux.

Physionomie

Il s'agit de chênaies pédonculées potentielles et non de formes issues de la gestion passée de taillis sous futaie ou de phases dynamiques de reconstitution pérennisées.

Peuplement acidiphile dominé par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Chêne sessile (*Quercus petraea*), accompagnés du Charme (*Carpinus betulus*) en sous étage, sur sols méso-oligotrophes. Les essences d'accompagnement sont assez pauvres (*Betula pendula*, *Populus tremula*, *Fraxinus excelsior*, *Prunus avium*).

La strate arbustive est composée de l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), du Noisetier (*Corylus avellana*), des ronces. Le tapis herbacé est assez terne, avec un nombre d'espèces peu colorées.

Plusieurs variabilités sont présentes sur la réserve en fonction de leur situation :

- Une variante de bas de pente à *Corydalis solida*, *Vinca minor*, *Stachys sylvatica* ;
- Une variante neutrocline à *Rubus fruticosus* (mais moins abondante), *ligustrum vulgare*, *Viburnum lantana*, *Brachypodium pinnatum*, *Carex flacca*... ;
- Une variante acidocline à *Sorbus aucuparia*, *Ilex aquifolium*, *Cytisus scoparius*, *Veronica officinalis*, *Betonica officinalis*, *Luzula sylvatica* ;

Mais également des variantes méso-neutrophile, mésoxérophile, xérophile, neutro-acidophile...

Exigences écologiques

Terrasses alluviales, bas de versants, dépressions, plateaux limoneux

Inféodés à des limons, limons sableux, sols plus ou moins lessivés

Hydromorphie fréquente sous la forme d'une nappe temporaire plus ou moins profonde



Répartition

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection menace

Directive « Habitat »



Annexe I

Liste rouge régionale



-

Niveau de rareté

Ce type d'habitat est assez fréquent dans le quart Nord-Est de la France.

Autres critères

Intérêt en tant qu'habitat d'espèces.

Etat de conservation

?

Etat à privilégier

Futaies mélangées avec taillis de Charme ou de Noisetier
Taillis sous futaies avec taillis de Charme ou Noisetier.

Evaluation

Non évalué.

Degré de menace

△ △ △

Tendance d'évolution ?**Menaces**

Tassement des sols limoneux lors de l'exploitation
Engorgement de certains sols avec développement de plantes sociales gênantes
Coupes à blanc, plantations (résineux, populiculture)
Fort dynamisme des ronces après ouverture

CHENAIE-CHARMAIE XEROPHILE SUR SCHISTE

CORINE : 41.272
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : proche de l' <i>Antherico liliagini - Carpinetum betuli</i> Noirfalise 1984
Surface et localisation	~ 4,97 hectares, essentiellement présents sur le site des Rochers du Petit Chooz.
Physionomie	Formation basse et ouverte caractéristique des pentes abruptes et ensoleillées sur des schistes légèrement calcaires. La strate arborescente est composée du Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>), du Charme (<i>Carpinus betulus</i>), de l'Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>), de l'Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i>). Le tapis herbacé est constitué de la Doradille noire (<i>Asplenium adiantum-nigrum</i>), du Brachypode des bois (<i>Brachypodium sylvaticum</i>), de la Mélisse uniflore (<i>Melica uniflora</i>), du Sceau de Salomon odorant (<i>Polygonatum odoratum</i>).
Exigences écologiques	Sols associés à des substrats calcaires

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection	Directive « Habitat »	<input type="checkbox"/>	-
menace	Liste rouge régionale	<input checked="" type="checkbox"/>	RR
Niveau de rareté	Habitat très rare et ponctuel en Champagne-Ardenne, présent uniquement sur la pointe de Givet.		
Autres critères	Habitat très localisé et plus ou moins secondaire, souvent en contact avec la Chênaie-charmaie du <i>Stellario-Carpinetum</i> .		

Etat de conservation

?

Etat à privilégier	Etat actuel.
Evaluation	Non évalué.

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution	?
Menaces	Embroussaillage Coupe à blanc

FORET SUBATLANTIQUE A CHENE DE FAMENNE

CORINE : 41.25
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Stellario holosteeae - Carpinetum betuli</i> Oberd. 1957
Surface et localisation	~ 14,37 hectares présents essentiellement sur le site de Bois-le-Duc.
Physionomie	Forêt constituée principalement du Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) et du Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>), généralement de basse futaie, avec <i>Carpinus betulus</i> , <i>Sorbus torminalis</i> , <i>Betula pendula</i> , et <i>Populus tremula</i> dans la sous canopée ou dans le sous-bois. La strate herbacée est dominée par la Laïche glauque (<i>Carex flacca</i>).
Exigences écologiques	Sols à régime hydrique alternatif

Valeur patrimoniale

★ ★ ★

Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input type="checkbox"/> - Liste rouge régionale <input type="checkbox"/> -
Niveau de rareté	Assez fréquent en Champagne-Ardenne. Une seule station sur le territoire de la réserve naturelle.
Autres critères	Intérêt en tant qu'habitat d'espèces.

Degré de menace

△ △ △

Tendance d'évolution	? (Etat initial)
Menaces	Coupe à blanc Tassement des sols

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	<i>Association : Ligustro vulgaris - Prunetum spinosae</i> Tüxen 1952
Surface et localisation	~ 93,4 hectares (dont 33,37 hectares en mosaïque avec de la Chênaie-charmaie, les fourrés à Cotonéaster sauvage...), répartis sur l'ensemble des sites, sauf sur les sites de Bois-le-Duc et Bois de Nichet.
Physionomie	Formation arbustive xérophile à xérocline colonisant les pelouses, et fermant ainsi le milieu. Espèces caractéristiques des lisières forestières, des haies et des recolonisations des terrains boisés. Habitat très fréquent, dont le cortège caractéristique se compose de la Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>), de l'Aubépine à un style (<i>Crataegus monogyna</i>), du Rosier rubiginoux (<i>Rosa rubiginosa</i>), du Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>), du Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), du Rosier des chiens (<i>Rosa canina</i>), du Troène (<i>Ligustrum vulgare</i>)... Quelques espèces arborescentes (chênes, frênes...) peuvent compléter le cortège.
Exigences écologiques	Sols secs, à exposition chaude Sols bruns calciques, sols bruns calcaires

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace	Directive « Habitat »	<input type="checkbox"/>	-
	Liste rouge régionale	<input type="checkbox"/>	-
Niveau de rareté	Habitat très fréquent.		
Autres critères	Intérêt en tant qu'habitat d'espèces (notamment pour l'avifaune et l'entomofaune).		

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution	? (Etat initial)
Menaces	Débroussaillage Evolution vers des boisements matures

FOURRES DES SOLS PAUVRES ET RONCIERS

CORINE : 31.832 ; 31.831
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Rubus fruticosus</i> - <i>Prunetum spinosae</i> Weber 1974 nom. invers. Wittig 1976
Surface et localisation	~ ?, habitats dont la surface est difficilement évaluable du fait de leur forte imbrication avec les autres fourrés (fruticées, fourrés à Cotonéaster sauvage), au sein des landes et des pelouses et ourlets acidiphiles. Présents sur les sites de la Roche aux Chats, de la Roche à Wagne, des Rochers du Petit Chooz, des Rochers d'Aviette et Maurière et du Mont d'Haus.
Physionomie	Il s'agit d'un manteau des forêts du <i>Quercion roboris</i> , qui se développe aux dépens des landes et des pelouses acidoclines. Ce groupement se caractérise par la présence de <i>Crataegus monogyna</i> , <i>Prunus spinosa</i> , <i>Cytisus scoparius</i> , <i>Rosa canina</i> , <i>Rubus fruticosus</i> .
Exigences écologiques	Le tapis herbacé qui accompagne la strate arbustive est composé de <i>Brachypodium pinnatum</i> , <i>Teucrium scorodonia</i> ... Sols méso-acidiphiles assez secs

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input type="checkbox"/> - Liste rouge régionale <input type="checkbox"/> -
Niveau de rareté	Habitat très fréquent et bien développé sur la réserve naturelle.
Autres critères	Intérêt en tant qu'habitat d'espèces (entomofaune principalement).

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution	? (Etat initial)
Menaces	Débroussaillage Evolution naturelle (fruticées puis boisements de haut-jet)

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	<i>Association : Trifolio medii - Agrimonietum eupatoriae</i>
Surface et localisation	Müller 1961 emend. de Foucault et al. 1983 ~ 12,51 hectares (dont 12,45 hectares en mosaïque avec les ourlets du <i>Geranium sanguinei</i> , les ourlets acidiphiles, les landes subatlantiques...), répartis sur les sites du Fort de Charlemont, des Rochers du Petit Chooz et du Moulin Boreux.
Physionomie	Communautés de lisères forestières composées de plantes pérennes thermophiles, résistantes à la sécheresse, herbacées ou frutescentes, constituant une ceinture entre les pelouses sèches ou mésophiles et le manteau forestier buissonnant. Formation avec des espèces herbacées de grande taille et un piquetage possible par les arbustes, présence d'arbres installés par dispersion. Faible représentation des graminées au profit de dicotylédones à feuilles plus larges. Le cortège caractéristique est constitué de l'Aigremoine (<i>Agrimonia eupatoria</i>), du Libanotis (<i>Libanotis pyrenaica</i>), de la Réglisse sauvage (<i>Astragalus glycyphyllos</i>), du Trèfle intermédiaire (<i>Trifolium medium</i>). Il s'agit souvent d'un stade d'embroussaillement des pelouses médio-européennes à Séslyrie bleue.
Exigences écologiques	Pentes plus ou moins fortes, rebords de plateaux Roches mères de types calcaires Sol peu épais, surtout de type brun calcique et brun calcaire

Valeur patrimoniale

★ ★ ★

Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input type="checkbox"/> -
	Liste rouge régionale <input type="checkbox"/> -
Niveau de rareté	Assez fréquent mais souvent linéaire et fragmentaire.
Autres critères	Intérêt en tant qu'habitat d'espèces (entomofaune principalement).

Degré de menace

△ △ △

Tendance d'évolution	? (Etat initial)
Menaces	Embroussaillement

OURLET ACIDIPHILE DU *TEUCRION SCORODONIAE*

CORINE : 34.43
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	<i>Association : Teucrio scorodoniae - Silenetum nutantis</i> de Foucault et Frileux 1983
Surface et localisation	~ 14,07 hectares en mosaïque avec les landes subatlantiques, les ourlets du <i>Geranium sanguinei</i> et du <i>Trifolium medii</i> , les pelouses rupicoles, les pelouses calcaréo-siliceuses..., répartis sur les sites de la Roche à Wagne, des Rochers du Petit Chooz et des Rochers d'Aviette et Maurière.
Physionomie	Formation correspondant à un phénomène d'embroussaillage des pelouses rocheuses calcaréo-siliceuses. Le cortège floristique caractéristique se compose de la Germandrée scorodaine (<i>Teucrium scorodonia</i>), du Silène penché (<i>Silene nutans</i>), du Millepertuis perforé (<i>Hypericum perforatum</i>), de l'Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>), de la Phalangère à fleurs de Lys (<i>Anthericum liliago</i>), du Brachypode penné (<i>Brachypodium pinnatum</i>)...
Exigences écologiques	Pentes schisto-gréseuses

Valeur patrimoniale

★ ★ ★

Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input type="checkbox"/> -
	Liste rouge régionale <input type="checkbox"/> -
Niveau de rareté	Peu fréquent, souvent linéaire et fragmentaire.
Autres critères	Intérêt en tant qu'habitat d'espèces.

Degré de menace

△ △ △

Tendance d'évolution	? (Etat initial)
Menaces	Embroussaillage

PRAIRIE MESOHYGROPHILE PATUREE

CORINE : 37.24
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	<i>Alliance : Potentillion anserinae Oberdorfer 1949</i>
Surface et localisation	~ 9,45 hectares. Il s'agit essentiellement des pâtures bordant le ruisseau d'Aviette sur le site des Rochers d'Aviette et Maurière, et de la pâture bordant la Houille sur le site du Moulin Boreux.
Physionomie	Prairies pâturées eutrophes, composées du Vulpin des prés (<i>Alopecurus pratensis</i>), du Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>), du Trèfle des prés (<i>Trifolium pratensis</i>), de la Centaurée jacée (<i>Centaurea jacea</i>)...
Exigences écologiques	Inondations temporaires

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace	Directive « Habitat »	<input type="checkbox"/>	-
	Liste rouge régionale	<input type="checkbox"/>	-
Niveau de rareté	Habitat fréquent.		
Autres critères	Intérêt en tant qu'habitat d'espèces.		

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution	? (Etat initial)
Menaces	Surpâturage Abandon du pâturage Reconversion en culture

PRAIRIE MESOPHILE PATUREE

CORINE : 38.111
Natura 2000 :-

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	<i>Association</i> : <i>Cynosuro cristati - Lolietum perennis</i> Br.-Bl. & de Leeuw 1936 in Royer et al. 2006
Surface et localisation	~ 2,75 hectares, répartis sur les sites des Rochers du Petit Chooz, des Rochers d'Aviette et Maurière, du Mont de Fromelennes, du Terne des Marteaux et du Bois de Nichet. Mis à part sur le site des Rochers d'Aviette et Maurière, où il s'agit d'une parcelle entière comprise dans le périmètre de la RNN, sur les autres sites il s'agit essentiellement de fragments de pâtures situées en limite de réserve.
Physionomie	Prairies pâturées fertilisées régulièrement par des bovins, dont le cortège floristique est assez peu diversifié. Elles se composent notamment de l'ivraie vivace (<i>Lolium perenne</i>), de la Crételle (<i>Cynosurus cristatus</i>), du Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>), de la Pâquerette (<i>Bellis perennis</i>), de renoncules (<i>Ranunculus repens</i> , <i>R. acris</i>)...
Exigences écologiques	-

Valeur patrimoniale

★ ★ ★

Statut protection / menace	Directive « Habitat »	<input type="checkbox"/>	-
	Liste rouge régionale	<input type="checkbox"/>	-
Niveau de rareté	Habitat fréquent.		
Autres critères	Intérêt en tant qu'habitat d'espèces.		

Degré de menace

△ △ △

Tendance d'évolution	? (Etat initial)
Menaces	Surpâturage Abandon du pâturage Reconversion en culture

BOISEMENTS NATURELS

CORINE : 41.b ; 41.B12 ;
42.5 ; 43
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique

-

Surface et localisation

Bois de bouleaux : ~ 0,02 hectare, répartis sur le site du Terne des Marteaux ;

Boisement naturel à base de pins sylvestres : ~ 13,07 hectares (dont 1,24 hectares en mosaïque avec les fruticées médio-européennes), répartis sur les sites de la Roche à Wagne, du Mont d'Haur et du Mont de Fromelennes ;

Boisement mixte à base de bouleaux et pins sylvestres : ~ 34,27 hectares, répartis sur les sites de la Roche aux Chats, du Mont d'Haur et du Mont de Fromelennes.

Physionomie

Il s'agit de boisements issus de régénérations naturelles, par rejets ou semis naturels, pionniers, recolonisant les milieux ouverts :

Suivant l'essence dominante, plusieurs formations peuvent être différenciées sur la RNN :

- Les bois de Bouleaux, essentiellement composés de bouleaux verruqueux (*Betula pendula*) ;
- Les boisements naturels à base de pins sylvestres, essentiellement constitués de pins sylvestres (*Pinus sylvestris*) ;
- Les boisements mixtes à base de bouleaux (*Betula pendula*) et pins sylvestres (*Pinus sylvestris*).

Quelques chênes et frênes peuvent également compléter le cortège.

Du fait de leur caractère pionnier, leur cortège caractéristique est mal différencié, ce qui est les rend difficilement classables.

Secteurs ouverts, pas d'exigences particulières

Exigences écologiques

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace

Directive « Habitat » -

Liste rouge régionale -

Niveau de rareté

Habitats assez fréquents.

Autres critères

Intérêt en tant qu'habitat d'espèces.

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution ? (Etat initial)

Menaces

Coupe à blanc
Evolution vers des boisements matures
Plantations

CULTURES

CORINE : 82.1 ; 82.2
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	-
Surface et localisation	~ 2,71 hectares, répartis sur les sites du Fort de Charlemont, des Rochers d'Aviette et Maurière, du Mont d'Hours, du Mont de Fromelennes et du Bois-le-Duc.
Physionomie	Quelques cultures situées en dehors de la réserve naturelle ont des fragments de parcelles inclus dans le périmètre de la RNN. D'autres sont entièrement incluses dans la réserve. Il s'agit essentiellement de monocultures intensives.
Exigences écologiques	-

ZONES ANTHROPIQUES

CORINE : 86 ; 86.4
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	-
Surface et localisation	~ 3,66 hectares. Mis à part les sites du Moulin Boreux et du Bois de Nichet, ces milieux se retrouvent sur l'ensemble des sites de la réserve.
Physionomie	Il s'agit de zones artificialisées présentes au sein ou en bordure de la RNN : talus routiers, hangar, carrières, chemins goudronnés...
Exigences écologiques	-

VEGETATIONS DE FRICHES ET DE ZONES RUDERALES

CORINE : 87 ; 87.2
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	-
Surface et localisation	~ 1,71 hectares, répartis sur les sites de la Roche à Wagne, du Mont d'Haus et du Mont de Fromelennes.
Physionomie	Il s'agit de végétations de milieux piétinés qui se développent le long des chemins agricoles et à proximité des quelques bâtiments présents sur le territoire de la réserve naturelle, et de végétations de friches se développant sur le secteur qui avait été semé en maïs il y a quelques années sur le site du Mont d'Haus.
Exigences écologiques	-

PLANTATIONS DE CONIFERES

CORINE : 83.3111 ; 83.3112
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	-
Surface et localisation	~ 14,9 hectares, répartis sur les sites des Rochers du Petit Chooz et des Rochers d'Aviette et Maurière.
Physionomie	Il s'agit essentiellement de plantations de pins sylvestres (<i>Pinus sylvestris</i>) et d'épicéas communs (<i>Picea abies</i>), en cultures mono-spécifiques ou en mélange.
Exigences écologiques	-